Communiqué. Renvoi devant le tribunal correctionnel

La prélature de l'Opus Dei prend acte du renvoi devant le Tribunal correctionnel, pour des faits relevant du droit du travail, de deux responsables de l'école hôtelière Dosnon ainsi que de l'Association de Culture Universitaire et Technique (ACUT), qui en est la gestionnaire.

La prélature de l'Opus Dei prend acte du renvoi devant le Tribunal correctionnel, pour des faits relevant du droit du travail, de deux responsables de l'école hôtelière Dosnon ainsi que de l'Association de Culture Universitaire et Technique (ACUT), qui en est la gestionnaire.

L'Opus Dei assure les activités de formation chrétienne de l'école, dont elle prend en charge l'aumônerie.

Pour le reste, la gestion de cet établissement étant du ressort exclusif de l'ACUT, l'Opus Dei n'est pas en mesure de porter une appréciation concernant le bien fondé ou non des infractions qui leur sont reprochées.

Elle constate néanmoins que c'est le fonctionnement d'une école de l'enseignement professionnel qui est remis en cause. Pour les services du Procureur, les travaux pratiques et les stages effectués par les élèves ne constitueraient pas une formation mais un travail professionnel qu'il faudrait rémunérer.

Connaissant la qualité des personnes qui dirigent cette école, la prélature de l'Opus Dei est confiante dans le fait que le Tribunal correctionnel puisse, le moment venu, les relaxer. L'école est un établissement qui relève de l'Education Nationale; ce n'est pas une entreprise.

Contact presse 06 73 79 49 34

pdf | document généré automatiquement depuis <u>https://opusdei.org/fr-fr/article/communique-renvoi-devant-le-tribunal-correctionnel/(21/11/2025)</u>